



qu'elle n'avait pas le moindre aliment à offrir à ses pauvres enfants. Mais le misérable, déçu dans ses espérances de gain et sourd aux cris de ces malheureux, les fit descendre de son char qu'il détournait, et les laissa au milieu de la neige et par un froid glacial exposés à une mort certaine.

Ce fut en vain que la mère infortunée essaya de faire marcher ses enfants. Le plus jeune ne tarda pas à succomber. Elle eut la force de l'ensevelir dans la neige, et, après l'avoir laissé dans ce lit glacial, elle essaya de gagner quelque lieu habité.

Mais ses forces la trahirent bientôt; la nuit vint; le lendemain matin elle fut trouvée morte, à peu de distance d'une habitation qu'elle n'avait pu joindre, ayant à ses côtés ses deux autres enfants inanimés, et qui paraissaient avoir cruellement souffert avant de mourir.

Le meurtrier a été arrêté dès qu'on a eu connaissance de ce triste événement, et son procès s'instruit en ce moment.

**FÉCONDITÉ REMARQUABLE.**—On écrit de Volx: "Un exemple de fécondité assez rare s'est présenté dans notre petite commune, il y a peu de jours: une femme, âgée de 62 ans, est accouchée d'un beau garçon. La mère et l'enfant se portent bien."

**BANQUIERS DE DIEPPE.**—Il est à Dieppe des banquiers qui comprennent singulièrement leur mission. Dernièrement un marchand de cette ville, qui avait un billet à échéance chez l'un d'eux, et n'avait pu le payer à présentation, accourut chez lui le lendemain et, tout essouffé, compte le montant en numéraire de bon aloi.

Malheureusement il se trouve dans ce montant deux pièces de 30 sous que le banquier refusa de recevoir à moins d'une prime de trois liards. Le marchand, après s'être un peu fait tirer l'oreille, consentit à payer ces malencontreux trois liards, mais, comme il ne les avait pas sur lui, il dut, en attendant qu'il les rapportât, laisser en gage, dans les mains du banquier, son parapluie. Ce trait n'avait pas été deviné par Molière.

## QUEBEC:

SAMEDI, 25 MAI, 1859.

### NOUVELLES D'ANGLETERRE PLUS RECENTES DE SEPT JOURS.

Le brick de guerre le *Pantolon*, commandant Beaven, est arrivé dans ce port hier au soir, avec des dépêches pour Son Excellence le gouverneur général. Il a salué la forteresse à 8 heures ce matin, et le salut a été rendu à 10 heures et demie.

Ce bâtiment a quitté Portsmouth le 27 avril, sept jours après le départ du *Liverpool*, et a par conséquent fait la traversée en 27 jours. Le commandant rapporte que les ministres avaient eu en leur faveur une majorité de 22 voix dans la chambre des communes, sur la motion de lord John Russell au sujet du gouvernement d'Irlande, et que jusqu'au jour de son départ il n'avait été rien fait relativement au Canada.

Le *Pantolon* a gagné les bancs de Terre-neuve en 14 jours, et sans les mauvais temps qu'il a constamment éprouvés depuis, il serait probablement arrivé à Québec en 20 jours. Il amène un certain nombre d'officiers et de soldats de marine pour les lacs du Haut Canada.

Les journaux de New-York de mardi soir sont dénués de nouvelles.

Nous avons reçu ce matin, par le *Canada* et le *Charlevoix*, qui sont arrivés l'un à 10 heures et l'autre à 11, les journaux de Montréal d'hier, et la correspondance qu'on trouvera ci-dessous.

Les journaux d'Halifax du 15, et ceux de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) du 17, ont été reçus hier.

Sir John Harvey a reçu par le *Liverpool* des dépêches d'Angleterre qui approuvent sa conduite à l'égard du territoire en litige.

Outre les délégués de l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, qui sont partis, il y a quelque temps pour Londres, il en a été nommé deux autres par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, qui se sont embarqués le 12 de ce mois sur le paquebot de Falmouth.

La législature de l'île du Prince Edouard a été prorogée le 25 avril. L'assemblée de cette île a aussi délégué un de ses membres en Angleterre, et a voté £300 pour les frais de sa mission.

Le Nouveau-Brunswick est représenté en Angleterre par M. Bliss, homme très-actif, qui est aussi l'agent, à ce que nous croyons, de quelques associations commerciales du Bas-Canada.

Dans ce temps où chacun se mêle de faire des constitutions et de régler le monde à sa façon, il n'est peut-être pas surprenant que M. Bliss ait été atteint de la manie à la mode et qu'il se soit cru en droit tout comme un autre, et plus qu'aucun autre puisqu'il peut se regarder comme le seul représentant du Bas-Canada, de rédiger une constitution spécialement applicable à la province dont il représente les intérêts. Aussi a-t-il publié en Angleterre un pamphlet sur "la reconstruction du gouvernement de Sa Majesté en Canada," sur la base de l'union législative des deux provinces. Les passages de ce pamphlet cités par les journaux contiennent des propositions d'une telle iniquité à l'égard du Bas-Canada, qu'elles en détruisent toute l'importance à nos yeux, persuadés que nous sommes qu'elles ne seront jamais adoptées par le gouvernement anglais.

L'association coloniale de Londres a aussi voté des résolutions en faveur de l'union immédiate des deux provinces, en assurant une influence prépondérante à la population anglaise du Bas-Canada.

Voilà où les habitants français du Bas-Canada ont été conduits par les "amis du progrès," du "gouvernement responsable," de la "réforme," de "l'émancipation," par ceux qui prétendent "associer la société sur de nouvelles bases," afin que "les peuples" (c'est-à-dire eux-mêmes) soient "maîtres à leur tour." Le peuple canadien, pour avoir trop écouté ces "apôtres de la nouvelle doctrine," et pour avoir renoncé, par leur orgueil, à une constitution qui garantissait tous ses droits et ses intérêts, se voit maintenant à la merci de tous ceux qui convoitent son héritage, et n'a d'autre recours que la justice tant calomniée du gouvernement britannique.

Les "amis du progrès" ont rendu au peuple canadien le même service que leurs maîtres et leurs prototypes ont rendu à la France, sans parler de la Pologne et des autres pays auxquels il a fait faire des progrès en arrière. Que l'on examine ce que la France a gagné en droits et libertés populaires dans les 50 années de 1789 à 1839, quel fruit elle a retiré de toutes les révolutions, les tourmentes par lesquelles elle a passé, de tous les crimes, de toutes les horreurs dont elle a été souillée pendant ce demi-siècle. Il suffira pour cela de comparer la "charte-vérité" de 1830, et le "pays légal" d'aujourd'hui, composé de 160,000 électeurs sur une population de 33,000,000, avec "l'ordonnance de réformation" de 1789, et la représentation vraiment nationale établie par cette ordonnance.

### ORDONNANCE DE LOUIS XVI DU 23 JUIN 1789.

#### Déclaration des intentions du Roi.

"Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien prorogé au-delà du terme fixé par les lois.

"Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu sans le consentement des états-généraux, sous la condition toutefois qu'en cas de guerre, ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter, sans délai, jusqu'à la concurrence d'une somme de cent millions, car l'intention formelle du roi est de ne jamais mettre le salut de son empire dans la dépendance de personne.

"Les états-généraux examineront avec soin la situation des finances, et ils demanderont tous les renseignements propres à les éclaircir parfaitement. Le tableau des revenus et des dépenses sera rendu public chaque année, dans une forme proposée chaque année aussi et approuvée par S. M.

"Les sommes attribuées à chaque département seront déterminées d'une manière fixe et invariable. Le roi veut que, pour assurer cette fixité des diverses dépenses de l'état, il lui soit indiqué par les états-généraux les dispositions propres à remplir ce but, S. M. les adoptera si elles s'accordent avec la dignité royale et la célérité indispensable du service public.

"Les représentants d'une nation fidèle aux lois de l'honneur et de la probité ne donneront aucune atteinte à la loi publique, et le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'état soit assurée et consolidée de la manière la plus authentique.

"Lorsque les dispositions formelles, annoncées par le clergé et la noblesse, de renoncer à tous privilèges pécuniaires, auront été réalisées par leurs déclarations, l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe plus dans le paiement des contributions pécuniaires aucune espèce de privilège ou de distinction.

"Le roi veut que, pour consacrer une disposition si importante, le nom de *taille* soit aboli dans son royaume, et qu'on réunisse cet impôt, soit aux vingtièmes, soit à tout autre imposition territoriale, ou qu'il soit éteint remplacé de quelque manière, mais toujours d'après des proportions justes, légales et sans distinction d'état, de rang et de naissance.

"Le roi veut que le droit de franc-fief soit aboli du moment où les revenus et les dépenses fixes de l'état auront été mis dans une exacte balance.

"Il sera établi dans les diverses provinces ou généralités du royaume des états provinciaux, composés de deux dixièmes de membres du clergé, de trois dixièmes de membres de la noblesse et de cinq dixièmes de membres du tiers-état.

"Les membres de ces états provinciaux seront librement élus par les ordres respectifs, et une mesure quelconque de propriété sera nécessaire pour être électeur ou éligible.

"Les députés à ces états provinciaux délibéreront en commun sur toutes les affaires, suivant l'usage observé dans les assemblées provinciales que les états remplacent.

"Une commission intermédiaire, choisie pour ces états, administrera les affaires de la province pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre des états, et ces commissions intermédiaires, devenues seules responsables de leur gestion, auront pour délégués des personnes choisies uniquement par elles ou par les états provinciaux.

"Les états-généraux proposeront au roi leurs vœux sur toutes les autres parties de l'organisation intérieure des états provinciaux, et pour le choix des formes applicables à l'élection des membres de cette assemblée.

"Indépendamment des objets d'administration dont les assemblées provinciales sont chargées, le roi confiera aux états provinciaux l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés, l'inspection des dépenses de villes, la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois, et sur d'autres objets qui peuvent être administrés plus utilement par les provinces.

"Selon le vœu que S. M. a manifesté dans sa déclaration du 23 septembre dernier, elle examinera avec une sérieuse attention les projets qui lui seront présentés relativement à l'administration de la justice et aux moyens de perfectionner les lois civiles et criminelles.

"Le roi veut que les lois qu'il aura fait promulguer pendant la tenue des états-généraux n'éprouvent ni pour leur enregistrement, ni pour leur exécution, aucun retardement ni aucun obstacle dans toute l'étendue de son royaume.

"S. M. veut que l'usage de la corvée pour la confection et l'entretien des chemins soit entièrement et pour toujours aboli dans son royaume.

"Le roi désire que l'abolition du droit de mainmorte, dont S. M. a donné l'exemple dans ses domaines, soit étendue à toute la France, et qu'il lui soit proposé les moyens de pourvoir à l'indemnité qui pourrait être due aux seigneurs en possession de ce droit.

"Le roi veut que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance envers ses peuples, que S. M. aura sanctionnées par son autorité pendant la présente tenue des états-généraux, celles entre autres relatives à la liberté personnelle, à l'égalité des contributions, à l'établissement des états provinciaux, ne puissent jamais être changées sans le consentement des trois ordres pris séparément. S. M. les place à l'avance au rang des propriétés nationales qu'elle veut mettre, comme toutes les autres propriétés, sous la garde la plus assurée.

"S. M., après avoir appelé les Etats-Généraux à s'occuper de concert avec elle, des grands objets d'utilité publique et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, déclare, de la manière la plus expresse, qu'elle veut conserver en son entier, et sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui."

Ce fut dans la séance des états-généraux du royaume, tenue le 23 juin 1789, que Louis XVI fit lire l'ordonnance que nous venons de rapporter. Il avait prononcé, avant cette lecture, quelques phrases dans lesquelles il demandait aux députés, de l'union dans leurs idées, et un loyal concours. "C'est," lui disait-il, comme le défendeur des lois de mon pays, que je viens vous en retracer le véritable esprit." Il termina la séance en adressant aux députés les phrases suivantes:

"Vous venez d'entendre, Messieurs, le résultat de mes dispositions et de mes vœux; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public, et, sur une fatalité dont je me penche, vous m'avez donné dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples, seul je me considérerais comme leur véritable représentant; et connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer."

Mais les "amis du progrès," voyant bien que cette ordonnance allait gêner leur métier, parvinrent, à force d'écrits incendiaires, de calomnies et de bruits absurdes semés dans le public, à soulever la population parisienne contre le "restaurateur des libertés françaises." On sait le reste.

Une goëlette américaine aborda le 17 de ce mois au quai de Brockville, pour y décharger quelques marchandises destinées pour cet endroit; mais l'on s'aperçut qu'il avait aussi à son bord une pièce de canon, qui n'avait pas été déclarée à la douane. Les habitants, à cette nouvelle, s'étant assemblés en grand nombre, le canon et le bâtiment furent saisis, et une garde placée à bord pour leur protection.

Mais le peuple s'empara du canon, le traîna par la ville en triomphe, et en tira plusieurs coups.

Le lendemain le colonel Worth, commandant à Sackett-Harbor, parut devant la place à bord du bateau à vapeur *Oneida*, monté d'un corps de troupes, et demanda la restitution du bâtiment et du canon, ce qui, après quelques pourparlers avec le colonel Marshall, commandant à Brockville, fut accordé par celui-ci; mais le peuple insista à ce que la force armée américaine s'éloignât auparavant.

Quelques-uns des scélérats qui ont fait métier depuis quelque temps de piller et d'incendier les maisons et les granges sur la frontière, viennent d'être arrêtés à Moore's Corner (Mississipi) par un parti du régiment du colonel Dyer, et sont arrivés à Montréal jeudi, sous une escorte de 71e régiment. Ils étaient armés de couteaux poignards, de pistolets, etc. Parmi eux se trouvent, dit-on, Bonaventure Viger, un des déportés à la Bermuda, et deux fameux voleurs de Québec.

(Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec.)

Montréal, vendredi soir, 24 mai. "Il a plu à verse pendant toute la nuit dernière, et la pluie a continué jusqu'à 8 heures ce matin, mais plus modérée. L'apparence des nuages amoncelés était si menaçante que l'on croyait que les troupes ne sortiraient pas de la ville aujourd'hui. Mais à dix heures elles ont commencé à défilier vers la ferme des prêtres, qui se trouve à droite du chemin conduisant aux courses de Saint-Pierre, un peu au-delà du pont sur le canal, et à midi les gardes à pied, les régiments Royal (1er), 15e, 21e, 60e et 71e infanterie de ligne, les dragons de la garde, le 7e hussards, et l'artillerie, avec six pièces de canon, étaient rendus sur le terrain. Malgré l'état bonoux des chemins et l'apparence d'une pluie imminente, une foule immense est allée assister au grand spectacle. Les voitures de toute sorte, les cavaliers, les piétons de tout rang et de tout âge formaient une ligne mouvante depuis la ville jusqu'au terrain des courses. Un peu après midi, Son Excellence le commandant en chef, accompagné de son état-major et escorté par un détachement du 7e hussards, est arrivé sur le terrain, et a reçu le salut royal de chacun des régiments à leurs postes respectifs. Après les vingt-un coups de canons tirés, toutes les troupes ont engagé un combat simulé d'après le plan de quelque bataille célèbre, lequel a duré jusqu'à près de 3 heures. Le temps était sombre et le terrain naturellement humide et marécageux, avait été rendu encore plus mal adapté à un tel spectacle par la pluie abondante de la nuit dernière. Dans beaucoup d'endroits les soldats étaient dans la ligne jusqu'aux genoux.

"En somme, le spectacle a été des plus magnifiques, et ceux qui se sont donné la peine de l'aller voir en ont été bien dédommagés. Sir John Colborne a paru être en très-bonne santé.

"La malle du Haut-Canada est arrivée en 2 jours de Toronto, apportant les journaux de cette ville du 22; ils ne contiennent rien de nouveau."

LOUISIANE.—On lit dans la *Gazette de Baton Rouge* du 4 mai:

"REVOLUTION A LA MAISON DE FORCE.—Hier à environ midi, on signala une révolte à la Maison de Force et nous nous empressâmes de nous rendre avec un grand nombre de citoyens sur la scène du désordre. La première tentative fut faite dans l'atelier des charbons et des selliers par trois prisonniers, Monroe, Murray et Peirce, qui se rendirent tout à coup maîtres de deux des gardes du poste qu'ils frappèrent avec un énorme bâton et qu'ils parvinrent à désarmer malgré leur vigoureuse résistance. Le capitaine des gardes M. Chopin, ainsi que le commissaire M. Isett, essayèrent le feu de ces scélérats, et échappèrent miraculeusement à la mort. Ce fut alors que M. Isett blessa Monroe à la jambe; et le capitaine et quelques gardes réussirent à abattre d'un coup de fusil Murray, le chef du complot. Sur ces entrefaites et avant les progrès de l'insurrection, un grand nombre de citoyens ayant à leur tête le colonel Matta, parurent en armes sous les murs de la Maison de Force. Les prisonniers furent alors amenés et mis en rang devant la file des citoyens armés et Monroe et Peirce fouettés comme ils le méritaient.

Le détenu Murray, outre un coup de feu qui lui traversa la main et le corps, a reçu plusieurs blessures à la tête, auxquelles il est très-doux, qu'il puisse survivre."

ESPÈCES.—Le navire *Edmund Perkins*, arrivé hier soir de Liverpool, a à bord \$123,000 en espèces, en outre un chargement de grande valeur. Les espèces sont consignées à ordre. (Louisianais du 7 mai.)

SI quelques-unes des personnes noyées le 12 février dernier sont retrouvées, et que messieurs les curés de la campagne ou toute autre personne en aient connaissance, ils sont priés de prendre les informations ci-après, sur la personne de feu CHARLES FAUCHER, de St-Thomas, et de procurer à sa famille la consolation de l'inhumer à St-Michel, sa paroisse natale.

CHARLES FAUCHER partit, lors de l'incident, culotte gris de taffetas avec une veste et un habit de chasse semblables; chemise de dessous en flanelle anglaise, et chemise de dessus en flanelle du pays. Il était de 5 pieds 6 1/2 pouces et demi environ, et avait les cheveux blonds. Si le corps eût été déjà inhumé, les personnes sont priées d'en donner avis.

Toutes dépenses à cet effet seront payées. 25 mai 1859. o m s

LES SOUSIGNÉS, étant entrés en société sous la raison de CHARLES CAMPBELL & CO., se proposent de commercer comme Agents et Expéditeurs de Bois à cette partie de l'Anse de Sillery qui est actuellement occupée par M. W. H. JEFFERY, où ils seront en tout temps prêts à recevoir et à expédier toute sorte de Bois.

CHARLES CAMPBELL, HENRY LE MESURIER, Junior. Québec, 24 mai 1859.

VENTE A L'ENCAN. PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SÈCHES, &c. &c. Sera vendu LUNDI prochain, 27 courant, à UNE heure précise, à ses chambres d'encan, (tout nouvellement rénové par l'Electra, de Londres).—

UN assortiment très-général de marchandises sèches, rubans, dentelle, soies, &c. &c.

—Aussi— 1. enaisse essences françaises assorties (en lot) 1. do papier à chambre 1. valise peignoirs de toutes grandeurs 4. boîtes de ciseaux de poche de dame 6. do do d'hommes de castor à l'épreuve de l'eau et à la dernière mode et faits à Londres. Québec, 24 mai 1859.

### THOMAS HOBBS,

Ebéniste, fabricant de Sofas et de Chaises,

INFORME respectueusement ses amis et le public, qu'il a transféré son établissement à la

HALLE DU NOUVEAU MARCHÉ

RUE SAINT-PAUL,

près la porte du Palais, où il a en vente un

BEL ASSORTIMENT DE MEUBLES,

Auquel il invite l'attention de tous ceux qui désirent acheter des MEUBLES de la meilleure qualité et à bon

marqué. Ses Salles d'exposition sont dans la Halle du

Marché, et ouvertes en tout temps pour l'inspection du public. (On entre par l'un ou l'autre bout de la Halle.)

MEUBLES PRIS EN ECHANGE.

Fournitures pour funérailles aux plus bas prix.—

Corbillard et Drap mortuaire à louer.

N. B.—T. H. recevra des Meubles à vendre à commission de gré à gré. Il fera aussi des ventes à l'encan lorsqu'on le demandera.

Avances faites à des conditions libérales.

Québec, 27 avril 1859.

CHAMPAGNE DE JOLY.

LES sousignés ayant acheté ce qui restait de

ce vin bien connu, de Gustave Joly, écuyer, ils l'offrent maintenant à vendre en gros ou en détail.

GIBB & SHAW.

Québec, 24 mai 1859.

RHUM DE LA JAMAÏQUE, JUS DE LIMON, GINGEMBRE, &c.

A vendre par les sousignés:

L'arriver de la Jamaïque, consistant en

Rhum, sucre, jus de limon, gingembre et piment.

S'adresser à

LESLIE, STUART & Co.,

Quai Wellington.

24 mai 1859.

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS,

Au coin des rues St-Paul et St-Pierre, Basse-ville:

NEUF cents quintaux Morue sèche

200 sacs Discuit

Lard, 1ère, 2e, 3e et 4e qualités

Beauf, 2e, 3e et 4e qualités

Farine, 1ère, 2e, 3e et 4e qualités

Beurre, saindoux, jambons, fromage, harengs n. 1 et 2

Cigares de la Havane et tabac à fumer en barils

Riz, farine d'avoine, de blé d'Inde, et pois

300 sacs de blé d'Inde, seaux, chapeaux de feuille de palmier, crackers

200 sacs sel fin, le sac de 43 minots

Et se débarrassant de l'Acadia, 400 sacs sel de Liverpool.

Québec, 24 mai 1859.

LATHAM & RUSTON.

A VENDRE par les sousignés, 73 barils et 28

demi-barils LARD D'IRLANDE (MESS),

préparés, sur commande pour l'usage des familles.

SINCLAIR & CAMPBELL.

Québec, 22 mai 1859.

A VENDRE,

Nouvellement reçus de Crickston Castle, de Greenock,

QUINZE pipes et 5 barriques eau-de-vie de

Martel.

—Et en main—

271 quarts farine de blé d'Inde

Québec, 17 mai 1859.

EBENEZER BAIRD.

A VENDRE:

350 TONNEAUX SEL,

60 do Charbon,

Attendus par la barque *America*, de Liverpool.

Québec, 14 mai 1859.

JAMES TIBBITS.

SE débarrassant du *Lotus* et du *Dorchester*, et à

vendre par le sousigné:

Fer anglais en barre et en baguettes, to'c, fer à cercles,

clous de Canada et de ponage, fer-blanc, pelles et biches,

pipes à fumer, plomb en feuille, en barre et en saumon,

plomb à tirer brevété, rouge de plomb et blanc de plomb

sec, fromage de Cheddar, Berkeley, Trucks et Glaston,

vin de Porto et de Xérès en barriques et quarts, vin de

Champagne.

—Aussi—

Chânes—cables éprouvés à patente et ancrés

Chânes d'écurie, et d'atrages

Clous coupés, bleu de Waterford

Huile de lin bouillie et crue

Mastic, &c. &c.

CHRISTIAN WURIELE,

rue Saint Paul.

Québec, 13 mai 1859.

A VENDRE,

47 TONNES, 2 barriques, 10 quarts Rhum de la

Jamaïque

57 tonnes, 1 barrique Rhum de Dénirara vieux,

preuve 1 à 2, 4 à 7, et 5 à 8

10 barriques, 45 tierces, 64 quarts sucre brillant

de la Jamaïque

5 tierces café de la Jamaïque

Acéjon, g. l. c.

22 barriques Eau de vie de Cognac

48 quarts huile de loup-marine blanche.

D. FRASER,

Quai Napoéon.

Québec, 11 mai 1859.

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS:

WHISKEY de Montréal, de différents degrés

de force,

Genévère de Hollande, Muscades

Orge mondé et pois fendus

Savon de Montréal de la meilleure qualité

Tabac en torquette et cigares

Pipes T. D.

CREELMAN & LEPPER.

Québec, 9 mai 1859.

A VENDRE PAR LE SOUSIGNÉ,

HUILLE DE LIN d'Angleterre, Peinture rouge

verte, brun d'Espagne, rouge de plomb, jaune

de Venise en poudre; se